



Vente d'une maison familiale

Par **luminelle**, le **27/01/2020** à **21:53**

Bonsoir,

Notre père et sa soeur était propriétaire d'une maison familiale en corse. Juste avant le décès de sa soeur il a fait en sorte de vendre sa part pour que la maison aille au fils de sa soeur. Nous sommes ses 3 filles et n'avons pas été mise au courant. Pour nous c'est une façon de nous déshériter et nous nous demandons si nous avons un recours de possible et si oui sous quelle appellation ou forme. Sachant que sa femme,notre mère n'a pas été informée ni consultée dans cette vente. Je vous remercie par avance. Bonne soirée.Catherine M

Par **janus2fr**, le **28/01/2020** à **08:40**

Bonjour,

Si la vente s'est faite "au prix du marché", vous n'avez aucun recours, de son vivant, votre père fait ce qu'il veut de son patrimoine.

[quote]

Sachant que sa femme,notre mère n'a pas été informée ni consultée dans cette vente.[/quote]

Si le bien était un bien propre de votre père (acheté avant le mariage ou hérité de sa famille), il pouvait en disposer comme il voulait.